

HI-MEDIA
Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
Siège social : 6, Place du Colonel Bourgoïn – 75012 PARIS
418 093 761 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes qui sont détaillées dans le rapport de gestion, la résolution relative aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général (Monsieur Cyril Zimmermann) qui sont exposés dans le rapport relatif à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société, et les résolutions relatives aux conventions réglementées qui sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer les résolutions ordinaires suivantes.

1. Nous vous demandons de vous prononcer sur une nouvelle autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société (**12^{ème} Résolution**).

Les précédentes autorisations ont été utilisées de la façon suivante au cours de l'exercice 2016 :

- Autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 :
Aucune action n'a été rachetée au cours de l'exercice en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.
73 470 actions auto-détenues ont été annulées, la réduction de capital social correspondante (110.205 euros) ayant été constaté par le Conseil d'Administration du 2 mai 2016.
- Autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 :
Le nombre d'actions rachetées durant l'exercice 2016 s'est élevé à 288 545 à un prix de 7 euros par action.
50 000 actions auto-détenues ont été affectées au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux (contrat conclu à compter du 24 mai 2016 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction).

La nouvelle autorisation que nous vous soumettons porterait sur un nombre maximum de 288 608 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 20 € (hors frais d'acquisition). Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 5 772 160 €.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

2. Nous vous demandons par ailleurs de ratifier les cooptations de Madame Odile Roujol en qualité d'administrateur en remplacement de la société United Internet, représentée par Monsieur Norbert Lang, administrateur démissionnaire (**9^{ème} Résolution**) et de Monsieur Benjamin Teszner en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Charles Simon, administrateur démissionnaire (**10^{ème} Résolution**).

Madame Odile Roujol et Monsieur Benjamin Teszner peuvent être considérés comme administrateur indépendant au regard des critères du Code Afep/Medef, auquel la Société se réfère.

3. Nous soumettons également à votre vote le montant global annuel des jetons de présence (**11^{ème} Résolution**) que nous vous demandons de fixer à la somme de 62 000 euros.

4. Enfin, conformément à la recommandation du paragraphe 26 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef tel que révisé en novembre 2016, il vous est proposé (**7^{ème} Résolution**) d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général de la Société, pour un montant total de 308 111 euros répartie comme suit :

Rémunération fixe	189 797€
Rémunération variable	30 000 €
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature (véhicule de fonction, frais d'expatriation, garantie perte d'emploi et retraite supplémentaire)	88 313€
Total	308 111 €

Fait à Paris, le 14 mars 2017.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION